

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Les producteurs du Québec peuvent dorénavant faire leurs déclarations de traçabilité à l'aide d'une nouvelle application pour téléphones intelligents

Longueuil, le 5 septembre 2017 – Agri-Traçabilité Québec (ATQ) est heureuse d'annoncer qu'une nouvelle application est maintenant disponible. Celle-ci nommée **SimpliTRACE Mobile** permet d'effectuer des déclarations de traçabilité directement à partir d'un appareil mobile de type **Android**.

En vertu du Règlement sur l'identification et la traçabilité de certains animaux, les producteurs de bovins, ovins et cervidés doivent obligatoirement transmettre les informations relatives à l'identification de leurs animaux et aux déclarations de déplacements, à la base de données centrale d'Agri-Traçabilité Québec. Ainsi, dans le but d'offrir aux entreprises agricoles un outil convivial et simple à utiliser, Agri-Traçabilité Québec a développé l'application **SimpliTRACE Mobile**, qui permet aux producteurs de faire leurs déclarations directement à la ferme et en quelques clics seulement.

Offert gratuitement, ce nouvel outil de déclaration a été conçu de manière à ce que les producteurs puissent accéder directement de leur téléphone à la liste complète des identifiants associés à leur dossier, réduisant ainsi les risques d'erreurs de transcription. Facile à installer, **SimpliTRACE Mobile** est compatible avec tous les bâtons de lecture d'identifiants vendus chez ATQ. Les numéros d'identifiants lus par le lecteur électronique peuvent ensuite être téléchargés dans l'application **SimpliTRACE Mobile**, nul besoin d'accéder à un autre ordinateur pour effectuer des déclarations. Il est à noter que tous les types de déclarations peuvent être effectués avec l'application **SimpliTRACE Mobile**.

La nouvelle application fonctionne avec ou sans connexion Internet, les utilisateurs peuvent donc dorénavant enregistrer leurs déclarations peu importe où ils se trouvent. Ces déclarations seront transmises à la base de données d'ATQ dès que le téléphone intelligent aura capté une connexion réseau.

Veuillez noter que **SimpliTRACE Mobile** ne transmet pas à la Financière agricole du Québec les données requises dans le cadre du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA). Toutefois, les informations enregistrées par l'appareil mobile seront inscrites au dossier de traçabilité du producteur, dans la base de données d'ATQ.

Comment obtenir SimpliTRACE Mobile?

L'ouverture d'un compte **SimpliTRACE** est requise pour accéder à l'application **SimpliTRACE Mobile**. De plus, les utilisateurs doivent avoir un minimum de données mobiles (data) disponibles sur leur téléphone intelligent pour le téléchargement de l'application et la transmission des déclarations ou un accès à un réseau WIFI.

Les entreprises agricoles des secteurs bovin, ovin et cervidé, peuvent télécharger SimpliTRACE Mobile sur Google Play. Des informations supplémentaires ainsi que des outils pratiques tels des guides de téléchargement et d'utilisation sont disponibles sur le site Web d'ATQ à l'adresse suivante :

www.atq.qc.ca/fr/mobile

SimpliTRACE Mobile est présentement disponible pour appareils Android seulement. Une version IOS (iPhone) sera développée prochainement.

Pour obtenir du soutien technique lors de l'installation ou de l'utilisation de SimpliTRACE Mobile, communiquez avec le Service d'automatisation d'ATQ aux coordonnées suivantes :

Soutien technique d'ATQ

Du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 16 h 30

Tél. sans frais : 1 866 270-4319 # 3

Courriel : automatisation@atq.qc.ca

- 30 -

Source :
Geneviève Goulet
Agente d'administration et de communication
Agri-Traçabilité Québec
ggoulet@atq.qc.ca